



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 01/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20250220-DELIB2025_0008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13/02/2025
Date d'affichage 20/02/2025
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....12 Votants.....18
Réf : 2025-009 Objet : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 20/02/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 20/02/2025 Le Maire, A. MOMON

Le vingt février deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Josiane PACHOLSKI, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Sébastien DERREUMAUX Olivier BEUDAERT et Valérie BOCQUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :
Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL
Régine BRAUN pouvoir à Sébastien DERREUMAUX
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL
Geneviève DARGNAT pourvoir à Josiane PACHOLKI

Absent(s) :
Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET, Adeline FAIDER-LOGET, Elisabeth FRONTIN et Nassima VIGUIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2025-009- SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR)

Entendu Monsieur DESSOGNE, Adjoint au Maire en charge des Finances,

- Préciser au Conseil Municipal les objectifs des contrats d'aménagement régionaux de la Région Ile-de-France. Ce contrat, d'un montant de 510 454 € HT a pour objet la réalisation des opérations suivantes :
 - 1) Rénovation de l'école maternelle pour 761 298,96 € HT
 - 2) Rénovation de la Rue de la Grande Paroisse et de la Ruelle de l'Eglise pour 488 000 € HT
- Informer du montant total des travaux 1 249 298,96 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le programme des opérations présenté par Monsieur Daniel DESSOGNE, Adjoint au Maire, et Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier qui sera annexé à la demande de subvention
- S'engage :
 - sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
 - sur le plan de financement qui sera annexé à la demande de subvention
 - sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur.
 - sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat.
 - sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional.
 - à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
 - à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération.
 - à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans.
 - à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 20/02/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL